



Signature de la convention ANRU Mardi 20 mars Hôtel de ville de Villetaneuse

- En présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de Plaine commune, Monsieur le maire de Villetaneuse, Monsieur Van De Maele, directeur général de l'ANRU, ▪ Monsieur Dupont, directeur général de l'EPA Plaine de France, ▪ Monsieur de PENGUILLY, directeur général de DCF/SCI les Jardins Renaudie, ▪ Monsieur VIDON, directeur général de ICF la Sablière, ▪ Madame FLAMANT, directrice de Plaine Commune Habitat

La convention ANRU définit les objectifs de la restructuration urbaine de la cité Salvador Allende et du quartier nord de la ville et détermine le financement de ces chantiers qui s'élèvent au total à 86 millions d'euros.

Les objectifs généraux du projet de rénovation urbaine ont été définis avec l'ensemble des partenaires. Il s'agit de :

- Redonner un véritable centre ville et une continuité urbaine à la commune,
- Offrir une diversification de l'habitat sur une ville où prédomine l'habitat social et permettre une mixité sociale,
- Réhabiliter et résidentialiser les parcs sociaux en difficulté,
- Requalifier les espaces publics,
- Dynamiser les activités commerciales et les zones d'activités économiques,
- Offrir un réseau d'activité et d'équipements de service à la population.

Concernant le quartier Salvador Allende, samedi 10 mars, une première phase très importante du projet a été inauguré : la réhabilitation-restructuration et résidentialisation de la cité Salvador Allende avec la création des espaces publics et des voiries liée à l'opération.

Quelques explications pour comprendre les raisons de cette anticipation.

Pour mémoire en effet, ce dossier a été ouvert il y a près de 10 ans quand la ville commencé à travailler avec l'université et l'office départemental de l'habitat au projet universitaire et urbain, à la restructuration et à la réhabilitation de la cité. Leur financement a été obtenu dans le cadre du protocole signé avec le Préfet Hagelsteen.

A la création de l'agence nationale de renouvellement urbain la Ville a dû redéposer un dossier auprès de ce nouvel organisme. Toutefois, afin de ne pas retarder cette réhabilitation

attendue de longue date par les locataires et bien que n'ayant pas d'engagement de financement ferme, l'Office départemental a décidé d'en assumer le risque et a engagé les travaux.

Les voiries et les espaces publics ont, quant à eux, été réalisés par l'EPA Plaine de France pour le compte de Plaine Commune. Ces opérations sont inscrites dans la convention signée aujourd'hui.

En plus des rues de l'Université et Pablo Neruda, la place François Mitterrand constituera la jonction entre les différents types d'espaces,

- résidentiel avec la cité S.Allende,
- étudiant avec les espaces universitaires
- et public avec les infrastructures urbaines.

La réussite de la rénovation de ce quartier s'entend avec l'arrivée des transports en commun, le Tram'Y et la tangentielle Nord avec sa gare. L'aménagement des voiries et espaces publics permettant d'accueillir ces deux projets inscrits, au contrat de projets 2007-2012 est intégré à la convention ANRU.

Ont été également inscrits pour ce quartier :

- le projet de l'association Foncière logement qui permettra de proposer plus de mixité sociale,
- la création de locaux à destination des très petites entreprises (TPE) et/ou des artisans
- et la réalisation de la maison de l'emploi et de la formation. Cet équipement dont le maître d'ouvrage est Plaine Commune sera situé sur la place François Mitterrand à l'interface de l'Université Paris XIII et de la cité Salvador Allende.

Le deuxième grand projet de la convention ANRU concerne le quartier nord. Les objectifs sont l'amélioration de l'habitat, sa diversification et la réorganisation d'une plus grande mixité des fonctions, commerces, équipements publics.

Il s'agit de conduire des opérations de réhabilitation et de résidentialisation sur le patrimoine bâti de ICF la Sablière conçu par l'architecte Jean Renaudie, défenseur d'une conception ambitieuse de l'aménagement urbain dans un esprit de progrès social qui veut rompre avec l'architecture des barres et des tours. C'est dans cet esprit qu'il a conçu des ensembles en étoile, avec une diversification des logements et où pénètre la nature.

Mais cette réalisation a mal vieilli et n'a pas répondu aux espoirs attendus. Aujourd'hui, tout en préservant le patrimoine architectural, une réhabilitation et résidentialisation de bâtiments s'imposent avec deux opérations :

- La mise en accession de l'îlot 1 (face à l'ancienne mairie) par le promoteur DCF-SCI les Jardins Renaudie – 60 logements mis en vente au terme de la restructuration,
- et la réhabilitation lourde et la résidentialisation des bâtiments de la Sablière de l'îlot 4.

Sont également prévues :

- l'opération de résidentialisation à engager par France-Habitation en complément des tranches 1 et 2 engagées depuis 2 000 sur son patrimoine Renaudie,
- la réhabilitation et résidentialisation des cités Grandcoing et Victor Hugo par l'Office départemental de l'Habitat de Seine Saint-Denis.

Il s'agit également :

- d'assurer le traitement de la transition entre domaine privé (le logement et son prolongement) et le domaine public (la rue, la place ou le square) ;
- de contribuer à la dynamisation commerciale par la création d'un pôle de centralité. Dans ce cadre, Plaine Commune Habitat est le maître d'ouvrage d'une opération regroupant 560 m² de surface commerciale et 3 logements dédiés aux commerces. Il s'agit d'un principe de restructuration d'un pôle de commerces de proximité situé en plein cœur du centre ville où sont implantés l'hôtel de ville, l'église, la poste et des écoles ;
- autre objectif : implanter des équipements publics de proximité pour améliorer l'offre des services publics.

La commune souhaite en effet développer une véritable politique d'équipements publics au service des Villetaneusiens sur le Quartier nord, ce en étroite relation avec plusieurs partenaires, dont le Conseil Général et la Caisse d'allocations familiales.

Elle sera maître d'ouvrage de l'extension et de la création de services publics pour une surface d'environ 2 000 m² sur les rez-de-chaussée des îlots 1 et 4 rachetés à la Sablière.

Sur l'îlot 1 : implantation d'une maison de quartier et d'une maison des associations : 600 m²

Sur l'îlot 4 : il s'agit notamment de :

- l'implantation d'un Relais d'Assistance Maternelle (RAM) et équipement multi-accueil de 20 places pour les enfants âgés de 0 à 3 ans avec un jardinnet,
- la création d'un Point Information Jeunesse,
- l'extension et le déplacement de la PMI.

Un important travail d'accompagnement social et culturel est également à mener. Dans ce cadre, parallèlement à la convention ANRU, la Ville vient de signer le contrat urbain de cohésion sociale. Comme pour la cité Salvador Allende, la Ville va travailler en liaison avec la vie associative et les habitants à la mise en place d'actions permettant de développer les informations et les échanges, de renforcer le lien habitants et institutions, de construire ensemble des projets pour mieux vivre la cité, le quartier, la ville, le territoire.